

COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2025 DU MASTER DE PSYCHOLOGIE  
PARCOURS NEUROPSYCHOLOGIE

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-1, L612-6 et L712-2,
- Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc n°2019.04.30\_6.1 du 30 avril 2019 sur les critères relatifs à la définition des capacités d'accueil en master,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc n°2019.04.30\_6.2 du 30 avril 2019 sur les dispositions relatives à la composition des comités de recrutement en master,
- Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines.

ARRETE n°2025-173

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**

**Mention :** Psychologie

**Parcours :** Neuropsychologie

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur NEW Boris, responsable du grade Master mention psychologie	• Professeur des Universités, USMB
➤ Madame FOURNET Nathalie, responsable du parcours type Neuropsychologie du Master mention Psychologie	• Maître de Conférences, USMB
➤ Monsieur BARRA Julien, directeur des Etudes du parcours type Neuropsychologie du Master mention Psychologie	• Maître de Conférences, USMB
➤ Monsieur GUERRAZ Michel	• Professeur des Universités, USMB

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 24 mars 2025

Philippe BRIAND